

## **Syndicalistes, le 24 novembre, nous marcherons**

**Au travail, dans le secteur privé ou dans la fonction publique, les femmes ne sont pas épargnées par le sexisme et les violences sexuelles.** 80% des femmes déclarent y avoir déjà subi des propos sexistes\*, 32% du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle\*. Plusieurs milliers de femmes sont violées chaque année sur leur lieu de travail\*.

Qu'elles soient le fait d'employeurs, de supérieurs hiérarchiques, de collègues ou d'usagers, ces violences ont des conséquences sur l'état de santé des victimes, elles impactent leur entourage, elles ont des répercussions sur leurs conditions de travail et le déroulement de leur carrière

**Cette réalité, inadmissible, n'est pas une fatalité** : des solutions existent qui nécessitent une réelle volonté politique et des moyens au-delà des déclarations d'intention,

Les violences contre les femmes au travail font encore grandement partie de nos angles morts. Ce qui se passe dans les entreprises ou les administrations ne relève pas seulement d'un rapport individuel entre des collègues ou entre l'encadrement et les salarié.e.s.

L'employeur du secteur privé ou de la Fonction publique a une obligation inscrite dans la loi de prendre "*les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs*". Les victimes qui dénoncent les violences subies doivent être protégées dans leur carrière et leur emploi. Elles doivent pouvoir bénéficier d'aménagements d'horaires et de poste, de congés, de mobilité fonctionnelle ou géographique à leur demande, de soins. Il doit être mis en place des sanctions envers les employeurs qui licencient des victimes ou les témoins de harcèlement, de violences et de discriminations. Nous avons besoin que les instances représentatives du personnel disposent des moyens suffisants pour exercer leurs missions et prérogatives contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans la Fonction publique, les ministères, les collectivités, les établissements de santé sont loin d'être exemplaires en matière de prévention des violences, de protection des victimes et de sanctions des agresseurs. Nous exigeons la déclinaison et la mise en œuvre effective au plus près des lieux de travail de mesures contraignantes pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

C'est pourquoi, nous, syndicalistes, nous marcherons avec #NousToutes, partout en France, le 24 novembre prochain.

Nous, syndicalistes sommes engagé.es pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur nos lieux de travail et dans nos organisations. Parce que des collègues nous alertent sur certains comportements délictueux. Parce que des femmes victimes viennent nous solliciter pour trouver des solutions. Parce qu'elles se retrouvent face à des employeurs ou des directions qui refusent bien souvent de traiter les violences, de prendre des mesures de préventions, de mener une enquête, de sanctionner l'agresseur et d'accompagner les équipes, préférant changer la victime de poste pour surtout, "ne pas faire de vagues".

Le 24 novembre prochain, avec #NousToutes, nous marcherons, partout en France, pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes au travail. Nous marcherons pour exiger des règles strictes, dans les entreprises pour protéger les femmes de ces violences et la mise en place de moyens de prévention et de contrôle. Nous marcherons pour exiger la création d'une obligation de négocier sur les violences sexistes et sexuelles dans tous les lieux de travail. Nous marcherons pour exiger de l'État employeur une exemplarité dans la fonction publique. Nous marcherons pour qu'en 2019 l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adopte une nouvelle convention contre les violences et le harcèlement au travail.

Nous marcherons parce qu'aucune femme ne doit être victime de violences sexistes et sexuelles. Ni au travail, ni ailleurs.

Rejoignez-nous : <http://noustoutes.org>

\* Sources : Enquête CSEP (2015), Enquête Ifop (2018), Enquête CVS (2017)

**Pour signer cette tribune, merci d'indiquer vos coordonnées ici :**  
<https://formdivers.typeform.com/to/F0Q8bR>.